

22 juin Journée nationale de réflexion sur le don d'organes et la greffe

Donneur ou pas...

Pourquoi et comment je le dis à mes proches

Etre pour ou contre le don d'organes post mortem, est un choix qui nous engage, mais qui engage aussi nos proches. C'est pourquoi il est important de faire connaître sa position à sa famille. Le 22 juin, l'Agence de Biomédecine invite le grand public à exprimer son opinion.

Si les Français, en grande majorité, se déclarent favorables au don d'organes, ils sont bien moins nombreux à faire connaître leur position à leurs proches. A l'occasion de cette journée nationale de réflexion, une campagne nationale invite chacun à exprimer sa position à ses proches.

La France en situation de pénurie

Le prélèvement d'organes n'est possible que dans des conditions rares. L'organe greffé (ou greffon) provient d'une personne décédée en état de mort encéphalique au sein d'un service de réanimation. Ce type de décès est provoqué par l'arrêt définitif du fonctionnement du cerveau, le plus souvent, suite à un accident vasculaire cérébral ou à un traumatisme crânien. Cette situation représente à peine plus de 1 % des décès hospitaliers enregistrés en court séjour, événement rare qui fait du greffon un bien très précieux pour les patients en attente de greffe.

Malgré une mobilisation croissante, la France connaît toujours une situation de pénurie. En 2004, plus de 11 500 personnes ont eu besoin d'une greffe d'organes pour continuer à vivre ou à mieux vivre, seules 3 948 ont pu être greffées et 260 sont décédées faute de greffon. Chaque année, le nombre de personnes inscrites sur la liste d'attente s'accroît et le décalage entre le nombre de nouveaux inscrits (4 940 en 2004) et le nombre de greffes effectivement réalisées s'accroît.

La mobilisation de tous reste donc indispensable. Cette année encore, l'Agence de la biomédecine, qui reprend les missions de l'Etablissement français des Greffes, entend sensibiliser le grand public sur le don d'organes et les greffes.

Pour ceux qui veulent en plus réfléchir aux questions d'éthique posées par le don d'organe, un intéressant éditorial de Mgr Jean-Pierre Ricard, archevêque de Bordeaux, mérite d'être parcouru :

Don d'organes, don de Vie

A l'occasion de la Journée nationale de réflexion sur le don d'organes et la greffe, le 22 juin 2004, Mgr Jean-Pierre Ricard a publié un Editorial dans l'Aquitaine du 18 juin 2004 sur l'importance de ce geste généreux :

"Le 22 juin prochain (ndlr: 2004) aura lieu la 4ème Journée nationale de réflexion sur le don d'organes et la greffe. Parmi toutes les journées à thème, il serait dommage que celle-ci passe inaperçue. Les greffes d'organe sont le seul moyen actuellement envisageable pour sauver la vie de certains malades ou remédier à des astreintes très éprouvantes, comme les séances répétées de dialyse. Beaucoup espèrent cette greffe, l'attendent longtemps. Du fait de cette attente, leur état peut s'aggraver au point de conduire à la mort, une mort qui aurait parfois pu être évitée. Malheureusement, les dons d'organes sont loin de répondre aux besoins exprimés.

Les organes vitaux ne peuvent être prélevés (à part le don d'un rein dans certaines circonstances) que sur des personnes décédées en état de mort cérébrale, souvent après un accident. Les médecins s'adressent alors aux proches parents. Ceux-ci, déjà bouleversés par la soudaineté de la mort, voient leur souffrance ravivée par la demande de prélèvement d'organes sur un être cher. Un tel désarroi amène plus d'une famille à refuser un tel prélèvement.

On peut comprendre une telle souffrance. Celle-ci pourrait être moindre si l'éventualité de prélèvement avait fait l'objet d'une réflexion personnelle et d'échanges en divers lieux, et d'abord au sein de la famille.

En 1996, la Commission sociale de l'Episcopat lançait cet appel : "Nous vous invitons instamment à une réflexion personnelle et à ces échanges en famille et à l'intérieur des communautés, paroissiales et autres. En lançant cet appel, nous ne cherchons pas à faire pression sur les consciences. Nous vous invitons surtout à prendre conscience que la mort peut frapper chacun d'entre nous et de nos proches de manière inopinée, bien avant une vieillesse avancée, et que si douloureuse qu'elle soit pour ceux qui nous aiment et que nous aimons, cette mort peut aussi devenir l'occasion d'un acte de solidarité de très grande valeur."

Oui, l'acceptation de la possibilité d'un don volontaire d'organes est une forme d'un véritable don de soi pour l'autre, un authentique acte d'amour. C'est une des applications inattendues de la parole du Christ : "Nul n'a d'amour plus grand que celui qui donne sa vie pour ceux qu'il aime." (Jn 15, 13)

Plusieurs fois, le pape Jean Paul II est intervenu pour appeler à ce don, en rappelant d'ailleurs les conditions dans lesquelles le prélèvement devait être réalisé. Son appel est clair : "Je suis certain que les responsables sociaux, politiques et éducatifs renouvelleront leur engagement à promouvoir une véritable culture du don et de la solidarité. Il faut insuffler dans le cœur des personnes, et en particulier dans le cœur des jeunes, une reconnaissance authentique et profonde du besoin d'amour fraternel, un amour qui puisse trouver une expression dans la décision de devenir un donneur d'organes". (Discours au 18^e Congrès international de transplantation d'organes - 29 août 2000)

Cet appel mérite d'être entendu !